

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 12

Rubrik: A la Chaux-de-Fonds

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la Chaux-de-Fonds

Ainsi qu'il a déjà été annoncé, nos trois grands établissements vont passer en d'autres mains, Capitolo S. A. de Lausanne cessant l'exploitation de ce-ciné.

L'actuel directeur, M. Charles Augsburger, reprendra, dès le 28 septembre, l'exploitation à son compte.

Jeune encore, le nouvel exploitant n'est cependant pas un novice. Il collabora de nombreux années avec feu A. Némethy, qui succéda à la direction de la Scala, du Capitole, de l'Apollon et du Théâtre.

Interrogé sur ses projets, M. Augsburger a bien voulu nous déclarer que son premier souci serait de remédier à l'acoustique de la Scala. Secondement, il s'efforcera, par une judicieuse sélection de la production, de satisfaire au goût du public chaux-de-fonnier qui, on le sait, diffère quelque peu du public lausannois ou genevois. En effet, n'a-t-on pas vu des succès à Lausanne et Genève ne rencontrer que froide indifférence en notre grand village, ou encore telles bandes, qu'on croyait des «fours» certains, faire des recettes appréciables. Des goûts et des couleurs... Quoi qu'il en soit, M. Augsburger, s'inspirant des expériences antérieures, cherchera à passer le plus possible de films français. Ceux-ci étant le mieux à même de donner toute satisfaction à sa clientèle. Evidemment, la production étrangère aura une place dans ses programmes, mais celle-ci sera limitée au strict minimum, car ni le doublage ni la version originale ne donnent encore toute satisfaction à nos difficiles montagnards.

D'autres améliorations surviendront encore par la suite. Convenons que notre jeune directeur fait preuve d'un beau courage en reprenant, en notre pauvre ville qui se dépeuple à une allure quasi régulière, la charge d'une telle exploitation et soumissions-lui tout le succès qu'il mérite. D'ailleurs, l'adage veut que «la fortune sourit aux audacieux...»

Si la concurrence a des inconvénients, elle a du moins l'avantage que, pour la prochaine saison, nous assisterons à une belle élimination entre nos différents exploitants pour l'élaboration de leurs programmes. De part et d'autre, on nous annonce de fort bonnes choses pour l'hiver qui vient.

On sait que les trois propriétaires des petits établissements de La Chaux-de-Fonds se sont refusés à payer la dernière taxe fixée par le Conseil communal. Or, l'autorité communale leur avait laissé jusqu'au 31 juillet écoulé pour s'acquitter de cette dette. Un nouveau délai vient de leur être notifié — jusqu'au 10 août — faute de quoi ils encourrent le risque de voir leurs établissements fermés par ordre de police.

Malgré les menaces de poursuites, les propriétaires précités sont décidés à ne point céder. Ils ont recouru, si nous ne faisons erreur, auprès des instances supérieures.

Eug. VERDON.

Vedettes...

Paul Amiot

Paul Amiot naquit à Paris et entra au Conservatoire, où il travailla sous la direction de Silvain. Dès qu'il en sortit, il entra à l'Odéon et, de là, passa au Gymnase, puis au Vaudeville.

Il créa ensuite «Broadway», fit une carrière



complète au cinéma muet, où il joua notamment dans La Bête traquée, L'He sans Nom, Le Secret de Rosette Lambert, etc. Au cinéma parlant on le vit dans Le Réve, L'Homme sans Nom, L'Etoile de Valencia, Le Volcur, Fédera, Toboggan.

Dans La 5me Empreinte il interprète le rôle de l'inspecteur Robert.

Notons d'ailleurs que Paul Amiot a déjà joué plusieurs fois des rôles d'inspecteur et qu'il excelle dans ce genre.



Robert Burnier dans «Miche». (Eos-Films Bâle)

Le programme Fox pour 1934-1935

Les goûts du public changent de plus en plus, et le cinéma, de même que toutes les autres industries, subit ses nouvelles tendances. Que veut exactement le public? Il veut des films d'un genre nouveau, joués par des vedettes qu'il aime — connues ou nouvelles — et surtout, il veut de la variété dans les sujets. C'est ce qu'a compris la Fox-Film. Aussi, a-t-elle décidé de présenter au public français, au cours de la saison prochaine, un programme comprenant des films inédits de tous les genres, pour la réalisation desquels aucun effort n'a été épargné.

La première tranche de la production Fox 1934-35 comporte six grands films français. En premier lieu Lilian, la magnifique production d'Erich Pommer réalisée par Fritz Lang, inter-



Myno Burney

Une des vedettes de «La 5me Empreinte». (Fox-Film)

prétée par Charles Boyer, Madeleine Ozeray, Alcover et Florelle, et qui a soulevé des polémiques ardentes lors de son exclusivité. Viennent ensuite: La 5me Empreinte, servi par une distribution éclatante, en tête de laquelle sont Alice Field, Jean Max, Jean Toulout et Abel Tarride et que deux semaines d'exclusivité au Marignan ont déjà été remplies par les artistes remarquables; Mamzelle Spahi, une opérette militaire d'une étourdissante gaieté, tirée de la pièce de Joachim Renez et André Heuzé «Manœuvres de Nuit»; Le Prince Jean, Le Vertige, deux films français, tirés de deux pièces de Charles Méré, qui ont obtenu au théâtre un succès mérité et pour lesquelles des artistes remarquables ont déjà été retenus; enfin Caravane, réalisé par ce maître de la mise en scène qu'est Erik Charrel, avec, comme principaux interprètes, Annabella, Charles Boyer, Conchita Montenegro, Pierre Brasseur, Marcel Vallée et André Berley.

En outre, cette première tranche du programme Fox 1934-35 ne comprend pas moins de douze films américains comprenant tout d'abord

Thomas Garner, drame puissant animé par Spencer Tracy et Colleen Moore, déjà sorti en exclusivité au Rex et au Gaumont-Palace de Paris, puis Suzanne, c'est Moi, si apprécié du public français et interprété par Lillian Harvey et Remo, Démon de la Jungle, entièrement réalisé dans la jungle de Malaisie; Tu seras Star, qui marque les débuts, au côtés de Spencer Tracy, de la jolie «Pat» Paterson (Mme Charles Boyer); Premier Amour, charmante comédie jouée par Janet Gaynor et Charles Farrell; Flirtuse, autre film de Lillian Harvey; Patte de Chat, le dernier et, sans contredit, meilleur film d'Harold Lloyd; Les Nuits de New-York, où Spencer Tracy fait une création dramatique inédite; Quelle Veine, comédie gaie, avec «Pat» Paterson; Le Monde en Marche, grandiose réalisation de Winfield Sheehan qui nous a déjà donné Cavalcade, véritable monument du cinéma, qui nous révèle deux grands acteurs: Madeleine Carroll et Franchot Tone et marque la rentrée de Réginald Denny. Citons encore La Grande Tourmente, poignante évocation de la guerre, réalisée avec des documents authentiques et inédits.



Robert Burnier en Suisse

Le si sympathique Robert Burnier, excellent interprète d'une série de films Paramount, vient de passer quelques jours à Genève et à Lausanne, où il remporta, sur scène avec quelques chansons entraînant, le plus grand succès.

Il était accompagné de sa charmante femme, elle aussi vedette de cinéma sous le nom de Nina Mihal, une des interprètes de On a volé un Homme et Les Bleus de l'Amour. Rappelons que M. Burnier est un compatriote, né à Paris, Vaudois de père, Valaisan par sa mère, et Suisse de tout son cœur. Il débuta au Grand-Théâtre de Lausanne comme comédien dans la revue annuelle de 1919 Kamarad pas Kapout.



Robert Burnier dans «Rien que des mensonges». (Eos-Films Bâle)

Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— Participations financières. — 20 juillet. Cirold S. A., société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. d. c. du 24 avril 1930, page 874). Alexandre Pilloud, membre du conseil d'administration (inscrit), est actuellement domicilié à Lyon (France).

— 23. Juli. Der Inhaber der Firma Hertz Bronowski, Tell Cinema, in Basel (S. H. A. B. Nr. 209 vom 7. September 1929, Seite 1828), Cinema-betrieb und Filmvertrieb, heisst nunmehr Bronowski und ändert seine Firma ab in Hertz Bronowski, Tell Cinema.

— 23. Juli. Genossenschaft Lichtspiele «Roland», in Zürich (S. H. A. B. Nr. 270 vom 19. November 1931, Seite 2463). In den Generalversammlungen vom 15. März und 14. Juli 1934 haben die Mitglieder dieser Genossenschaft die §§ 1, 2 und 19 ihrer Statuten teilweise revidiert, wodurch die bisher publizierten Bestimmungen folgende Änderungen erfahren: Die Firma ist abgeändert auf Immobilien-genossenschaft Roland, Zweck der Genossenschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und Verwertung der Liegenschaft «Roland», Langstrasse 111, in Zürich 4. Das Geschäftsjahr endigt mit dem Kalenderjahr.

— 25. Juli. Unter der Firma Alpina Film hat sich, mit Sitz in Zürich, am 20. Juli 1934 eine Genossenschaft gebildet. Diese politisch und religiös auf neutralem Boden stehende Genossenschaft bezweckt zur Förderung der wirtschaftlichen Interessen ihrer Mitglieder durch gemeinsame Tätigkeit derselben die Herstellung und den Vertrieb von Spiel-, Lehr-, Kultur- und Industrie-Filmen, sowie andere Geschäfte auf dem Gebiete der Kinematographie. Die Aufnahme von Mitgliedern erfolgt auf Grund ihrer Eignung zur praktischen Mitarbeit im Filmgewerbe und schriftlicher Anmeldung beim Vorstand und Erwerb des Mitgliedsbeitrages. Der Vorstand besteht aus mindestens 3 Mitgliedern, die die Direction und die Kontrollstelle. Der Vorstand besteht zurzeit aus: Armin Aebi, Notar, von Heimenhausen, in Bern, als Präsident; Conrad Schaefer, Direktor, von St. Gallen, in Zürich, und August Kern, Kaufmann, von Laufen (Bern), in Bern, als Mitglieder. Sie führen die rechtsverbindliche Kollektivunterschrift zu zweien. Conrad Schaefer und August Kern werden als Direktoren bezeichnet. Geschäftslokal: Schipfe 57, in Zürich 1.

— 30. Juli. Ernst Gerschwiler, Cinema Flora, Lichtspieltheater in Aarau (S. H. A. B. Nr. 244 vom 19. Oktober 1926, Seite 1839). Der Firmeninhaber verzicht auf jegliche Geschäftsanteile: Betrieb des Kino Flora; Fabrikation von und Handel mit kosmetischen Produkten, Zahnpasta, Zahnwasser, Haarwax, Haarnährerem, Hautcreme, Eau de Cologne. Das Geschäftslokal befindet sich an der Florastrasse. Die Firma wird unter der Bezeichnung Ernst Gerschwiler weitergeführt.

— 31. Juli. Valche-Theater A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 16 vom 20. Januar 1933, Seite 162). Mina Bühler geb. Wienecke ist aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden; ihre Unterschrift ist erloschen. Neu wurde an deren Stelle als einziges Verwaltungsratsmitglied mit Einzelunterschrift gewählt: Frä. Verena Leber, Buchhalterin, deutsche Staatsangehörige, in Zürich. Das Geschäftslokal befindet sich nun Westbühlstrasse 29, in Zürich 2 (bei Verena Leber).

— 2. August. Nachstehende Firma wird infolge Konkurses von Amtes wegen gelöst: Leo-Film Zürich, Verein, mit Sitz in Zürich (S. H. A. B. Nr. 189 vom 15. August 1932, Seite 1962).

— 2. August. Unter der Firma Columbus Film A.-G. (Columbus Films S. A.), hat sich mit Sitz in Zürich am 1. August 1934 auf unbeschränkte Dauer eine Aktiengesellschaft gebildet. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Filmverleihs in der Schweiz und im Ausland. Sie kann zu diesem Zwecke Verträge mit Filmproduzenten abschliessen und sich mit der Filmproduktion befassen, sofern sie dies als im Interesse des Verleihgeschäftes liegend erachtet. Die Gesellschaft kann alle Geschäfte unternehmen, die zur Förderung ihres Geschäftszweckes nützlich sind; sie

kann sich auch an andern Unternehmungen ähnlicher Art beteiligen. Das Aktienkapital beträgt Fr. 10.000, eingeteilt in 10 auf den Namen lautende voll einbezahlte Aktien zu Fr. 1000. Offizielles Publikationsorgan der Gesellschaft ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Der aus 1-3 Mitgliedern bestehende Verwaltungsrat vertritt die Interessen der Aktionäre; er bestimmt diejenigen Personen, welche zur Firmazeichnung befähigt sein sollen und setzt die Art und Form der Zeichnung fest. Einziger Verwaltungsrat mit Einzelunterschrift ist zurzeit: Dr. Walter Stucki, Direktor, von Bleiken (Aargau), in Zürich. Geschäftslokal: Börsenstrasse 21, in Zürich 1 (bei Auto-Credit-Bank A. G. Zürich).

— Photo, Kino, Projektion usw. — 4. August. Der Inhaber der Firma Gustav Sommer, Photo, Kino, Projektion, in Samaden (S. H. A. B. Nr. 120 vom 28. Mai 1931, Seite 1151), ist Staatsangehöriger der Türkei und nicht von Rumänien. Als weiterer Geschäftsweig wurde neu aufgenommen: Ansichtskartenfabrikation.

— 4. August. Die Firma E. Burkhardt, Filmverleih, Filmverleihanstalt und Handel mit Filmen, in Luzern (S. H. A. B. Nr. 285 vom 4. Dezember 1918, Seite 1874) ist infolge Geschäftsaufgabe und Verzichts des Inhabers erloschen.

— Kino, Delikatessen. — 4. August. Jakob Burkhardt und Emil Burkhardt, beide von Zurich (Aargau), in Luzern, haben unter der Firma Gebr. Burkhardt, in Luzern, eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 15. Juni 1934 begonnen hat. Betrieb des Kino «Apollo» und eines Delikatessenhauses; ersteres Hersteinstrasse 33; letzteres Zürichstr. 4, Museumplatz.

— Cinématographe. — 4. août. La société anonyme Apollo S. A., exploitation du cinématographe Apollo à Delémont (F. o. s. d. c. du 9 février 1925, n° 11, page 224), a été déclarée dissoute par l'assemblée générale du 3 mars 1934. La liquidation étant terminée, cette raison est radiée.

— 6. August. Laut Statuten vom 27. Juli 1934 mit Sitz in Glarus, unter der Firma Mawofilm A. G. (Mawofilm S. A.) (Mawofilm Ltd.), eine Aktiengesellschaft auf unbeschränkte Dauer gegründet worden. Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und die Verwertung von Filmen, insbesondere des Mawofilms, sowie der Erwerb und die Verwertung von Filmrechten und die Durchführung aller damit zusammenhängenden Geschäfte jeder Art, alles im Inland und im Ausland. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt Fr. 1000, eingeteilt in 100 auf den Namen lautende Aktien von Fr. 10, welche voll einbezahlt sind. Soweit das Gesetz Bekanntmachungen durch öffentliche Blätter verlangt, werden dieselben durch das Schweizerische Handelsamtsblatt erlassen. Der Verwaltungsrat besteht aus 1-3 Mitgliedern. Einziges Mitglied des Verwaltungsrates ist Dr. jur. Rudolf Stüssli, Rechtsanwalt, von Riedern und Glarus, in Glarus, welcher die rechtsverbindliche Einzelunterschrift für die Gesellschaft führt und bei welchem sich auch das Rechtsdomizil befindet. Burgstrasse.

— Photo, Projektion usw. — 6. August. Die Firma Hausmann & Co. in Liq., Zweigniederlassung in Zürich 1 (S. H. A. B. Nr. 209 vom 8. September 1930, Seite 1849), Photo, Projektion, Kinematographie usw., wird infolge Erlöschens der Firma am Hauptsitz in St. Gallen von Amtes wegen gestrichen.

— Films cinématographiques, etc. — 7. août. La société anonyme dite Cinfilm S. A., établie à Genève (F. o. s. d. c. du 16 juillet 1934, page 1975), a, dans son assemblée générale extraordinaire du 2 août 1934, décidé sa dissolution et son entrée en liquidation sous la dénomination Cinfilm S. A. en liquidation. Elle a nommé comme seul liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus, Georges Souvairan, agent d'assurances, de Chêne-Bougeries, à Genève. Le droit à la signature des administrateurs Jean Proh et Georges Pasquier, est éteint. Adresse de la société en liquidation: rue de l'Université 7, chez le liquidateur.

— 7. août. La société anonyme dite Cinfilm S. A., établie à Genève (F. o. s. d. c. du 16 juillet 1934, page 1975), a, dans son assemblée générale extraordinaire du 2 août 1934, décidé sa dissolution et son entrée en liquidation sous la dénomination Cinfilm S. A. en liquidation. Elle a nommé comme seul liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus, Georges Souvairan, agent d'assurances, de Chêne-Bougeries, à Genève. Le droit à la signature des administrateurs Jean Proh et Georges Pasquier, est éteint. Adresse de la société en liquidation: rue de l'Université 7, chez le liquidateur.

Einstellung des Konkursverfahrens Kt. Zürich. — Konkursant Zürich (Altstadt), Gemeinschuldnerin: Film-Press A.-G., Talstr. Nr. 39, in Zürich 1.

Datum der Konkursöffnung: 5. Juli 1934. Datum der Konkurseinstellung: 3. August 1934. Falls nicht ein Gläubiger bis zum 18. August 1934 die Durchführung des Konkursverfahrens begehrt und inport der gleichen Frist einen Barvorschuss von Fr. 500.— leistet, wird das Verfahren als geschlossen erklärt.

Konkursöffnungen - Ouvertures de faillites Kt. Zürich. — Konkursant Unterstrass-Zürich, Gemeinschuldner: Leo-Film-Zürich, Stampfenbachstrasse 69, in Zürich 6 (Verein).

Datum der Konkursöffnung: 25. Juli 1934. Summarisches Verfahren, Art. 231 SchKG. Eingabefrist: 21. August 1934.

DFG
REPRÉSENTANT DES PLUS IMPORTANTES MAISONS INDÉPENDANTES DE FRANCE
INCONTESTABLEMENT LA MEILLEURE PRODUCTION FRANÇAISE pour la SAISON PROCHAINE